

**Direction des finances et
du conseil de gestion**

Communauté d'agglomération du Beauvaisis

48 rue Desgroux
Bp 90508
60 005 Beauvais Cedex



Commission consultative des services publics locaux

Compte rendu de la réunion du 16 septembre 2013
Rapports annuels des délégués

Circuit de validation

Rédacteur	Vérificateurs	Approbateur
A Dubois	B Gouchet / P Mauhin	JM Jullien

Circuit de diffusion

Pour application	Les membres de la commission
------------------	------------------------------

✓ **Membres représentants de la collectivité :**

Etaients présents : M. Jean-Marie JULLIEN, Vice-président de la communauté d'agglomération,
Président de la séance par délégation de madame la présidente
M. Jean-Luc BOURGEOIS, Vice-président de la communauté d'agglomération
M. Jean-Luc BRACQUART, Vice-président de la communauté d'agglomération,
M. Robert CHRISTIAENS, Vice-président de la communauté d'agglomération
M. Pierre MICHELINO, conseiller communautaire
M. Jean-Michel FOUCHER, conseiller communautaire
Mme Claire LEROY, conseillère communautaire

Excusés / Absents Mme Caroline CAYEUX, Présidente de l'agglomération
M. Philippe TOPIN, Vice-président de la communauté d'agglomération
M. Laurent ISORE, conseiller communautaire
Mme Claire LEROY, conseillère communautaire
M. Gilles DEGROOTE, conseiller communautaire
M. Franck PIA, conseiller communautaire

✓ **Représentants des délégataires :**

M. Yann BREHANT – Transports
M. Thomas LAVERNHE – Transports
M. Germain SAUVÊTRE – Transports
M. Laurent MALLARD – Responsable du service déchets
M François DE FRUYT – Assainissement collectif
Mme Maud RIBEIN – Assainissement collectif
M. Paul Edouard LEROY – Assainissement collectif

✓ **Membres représentants d'associations:**

Présents : M. AURY - Association de lutte pour l'environnement
M. SCHNEPF – Véllovaque

Excusés / Absents : M. JONCHERAY - Ateliers de la Bergerette
M. Jean Louis RIQUIER – Comité départemental de la prévention routière
M. PASSAL- Association des paralysés de France
M. FOHRENBACH - UDAF
M. LIEBAUT – Espace info énergie
M. BUTTEUX - Beauvais Argentine aquariophilie
M. BULTEL - Société « la truite du Beauvaisis »

✓ **Ont également participé à la réunion :**

M. Jean Pierre MANCEL – Responsable des transports
Mme Laurence GOUREAU – Transports
M. Stéphan MORVAN – Directeur des services Eau et Assainissement
M. Yannick PLOTTU – Responsable de l'assainissement
Mme Sandrine BOULLEFROY – CAB, SPANC
M. Pierre MAUHIN – Directeur des finances et du conseil de gestion
M. Benoit GOUCHET – Conseiller de gestion
Mme Antonine DUBOIS – Collaboratrice conseil de gestion

✓ **Ordre du jour de la Commission :**

- Rapports annuels des délégataires :
 - Gestion des transports publics urbains
 - Exploitation du service de déchets (régie)
 - Exploitation du service de l'assainissement collectif DSP (hors régie)

M. Jullien ouvre la séance à 14h30.

1. GESTION DES TRANSPORTS URBAINS

M Brehant de Cabaro présente le bilan d'activité 2012 de la délégation de service public du transport.

Les faits marquants : l'année 2012 a été marquée, entre autres, par la pérennisation du GratuitBus, l'arrivée de M.Thomas Lavemhe en qualité de responsable du réseau urbain, la mise en place de deux nouveaux bus hybride, ainsi que du système de billettique « SISMO ».

Les kilomètres : ceux-ci augmentent de 1,7 % par rapport à 2011. Cette progression est liée à l'activité du transport à la demande (TAD) et du GratuitBus. Les variations sur les autres lignes sont dues essentiellement aux incidences des jours fériés sur le calendrier, aux aménagements de la rentrée 2012 ainsi qu'aux aléas et intempéries.

La fréquentation : M Brehant souligne également la progression de la fréquentation du TAD dont le nombre de voyageurs a atteint le total de 13 675 personnes, grâce à une meilleure optimisation des courses. Le GratuitBus connaît, lui aussi une belle progression de la fréquentation (+325%) principalement lié à un nouveau parcours et à une communication renforcée.

Les recettes : elles augmentent de 7,5 %, principalement grâce au système de billettique « SISMO » et à la présence accrue de contrôleurs, ce qui a pour effet de limiter la fraude.

La formation : du personnel s'est concentrée sur la maîtrise du système de billettique « SISMO » ainsi que sur la conduite éco citoyenne des bus.

La qualité du service : M. Bréhant met en avant la mise en accessibilité des services de transport collectif aux personnes handicapées et à mobilité réduites. Désormais, les arrêts accessibles sont également mis en évidence par un pictogramme sur chaque dépliant horaire et sur le plan du réseau.

M. Jullien donne la parole à M. Gouchet, contrôleur de gestion, en charge de l'analyse du dossier remis par le délégataire.

M. Gouchet tient à remercier le délégataire pour les réponses apportées au courrier envoyé précédemment par les services de la CAB.

Par la suite M.Gouchet relève que :

- les recettes ne couvrent pas les dépenses en raison notamment de la hausse importante des dépenses qui sont supérieures au contrat. Il s'agit principalement de la forte progression du coût horaire de conduite (+4%), du carburant, des pièces détachées (coûts supérieurs au contrat). Il remarque également que l'absentéisme est de plus de 12% en 2012, ce qui est un pourcentage élevé qui doit avoir une incidence sur le coût du personnel. Quelles sont les explications à cette progression de charges et de l'absentéisme ?
- sur les comptes 2010, 2011, 2012 figurent les charges relatives au dépôt de pinçonlieu alors que l'amortissement de cet investissement n'a démarré qu'au 1^{er} janvier 2013. Bien que quelques précisions ont été apportées par le délégataire en amont de la commission, il faudrait avoir plus de détails quant aux éléments fournis (charges immobilières, amortissements...). Par ailleurs, il remarque également le surcoût du plan de financement prévu au contrat, notamment sur l'atelier. Quelles précisions peut apporter Cabaro sur le sujet ?
- concernant le TAD, 1 km sur 3 se fait sans voyageur, ce chiffre est-il dans la norme ? Le nombre de voyageur par course est en moyenne de 1,6, là encore, est-ce dans la norme ?

M. Sauvêtre répond sur l'évolution des charges de personnels. 2012 a été marquée par un mouvement social et d'autres difficultés qui ont induit un coût de négociation, une hausse de salaires et de la participation employeur aux mutuelles. Si l'impact sur 2012 se traduit par une hausse des charges, c'est « un mal pour un bien » puisque ce mouvement social a permis des avancées dans les relations employés / employeurs qui devraient se traduire dès 2013 par une baisse de l'absentéisme.

M Mancel demande si des jours de carence ont été mis en place ?

M. Sauvêtre confirme la mise en place de 4 jours de carence au lieu des 3 appliqués précédemment, mais sans que cette mesure ait pour effet de diminuer l'absentéisme. Il y a donc eu un travail de dialogue social avec une enquête lancée auprès des conducteurs pour connaître leurs souhaits (sur quelle ligne souhaitaient-ils travailler par exemple), la mise en place de plannings prévisionnels, d'un entretien de reprise du poste de travail. Les résultats de ce travail porteront leurs fruits en 2013 puisque que l'on peut noter une amélioration des conditions de travail et plus de motivation de la part des salariés.

M. Bourgeois rappelle que l'agglomération s'est sentie concernée par le conflit social de mars 2012 car elle est attentive à la bonne marche de cette entreprise dans l'intérêt des usagers du transport public. Il souligne que la mise en place de la plateforme à Pinçonlieu satisfait les salariés et que les dispositifs d'alerte et de prévention des conflits sociaux doivent éviter à l'avenir que cette situation ne se reproduise.

M. Jullien ajoute que l'usager d'un transport public compte sur la continuité du service et que des interruptions en raison de mouvements sociaux ne peuvent que nuire à la fréquentation du service. Il rappelle également que la qualité d'un service public des transports se trouve dans la fiabilité et le respect des horaires du réseau, et que le récent dispositif d'alerte mis en place par Cabaro contribuera à améliorer le réseau.

M Mauhin rappelle la question suivante relative aux charges de pinçonlieu.

M. Sauvêtre précise que ce sont des charges qui ont été supportées en l'absence de plateforme construite à Pinçonlieu. Il prend pour exemple le « bus info » qui est un service qui fonctionne.

M Mancel intervient pour dire que les amortissements ne débiteront qu'en 2013 et que donc le reste à amortir en fin de délégation sera d'autant plus important.

Il est convenu avec Cabaro que ce point particulier du dépôt de Pinçonlieu devra être traité à l'occasion d'une prochaine réunion entre les représentants de l'entreprise et de l'administration de la CAB.

M Mauhin rappelle la question sur le TAD.

Selon M. Bréhant le 1/3 de kms parcourus sans voyageur est conforme à la pratique sur d'autres réseaux. Mais si ce chiffre est raisonnable, la fréquentation reste à améliorer notamment sur les heures creuses.

M. Lavernhe ajoute qu'un décalage de quelques minutes peut être demandé aux usagers afin d'optimiser le transport, mais que les usagers ne sont pas enclins à comprendre une telle demande.

M. Bréhant poursuit en indiquant que s'agissant de la fréquentation de 1,6 voyageurs, l'amélioration doit là aussi porter sur les heures creuses et qu'un objectif de 2,5 à 3,5 doit pouvoir s'envisager par une meilleure optimisation des « courses ». L'agence de mobilité (centrale de réservation) qui dépend du syndicat mixte n'est malheureusement pas incitée par une mesure quelconque à améliorer cette fréquentation. De plus, cet outil de réservation n'est par moment pas « efficace » puisqu'il n'optimise pas les temps de parcours des usagers, ce qui peut avoir un impact sur la fréquentation.

M. Bracquart demande s'il n'existe pas une perversion dans l'utilisation du TAD, puisqu'il a remarqué d'une part, que certains usagers préféreraient utiliser le TAD plutôt que leur véhicule personnel pour des raisons économiques, et que d'autre part, certains usagers utilisaient régulièrement le TAD pour leur trajet domicile/travail.

M.Mancel indique que c'est toute la réflexion qu'il peut y avoir entre le choix de mettre en place une ligne régulière et une ligne de TAD. Sur Auneuil, cela s'y prête car la fréquentation est assez importante pour justifier économiquement la mise en place d'une ligne régulière. Mais sur les autres communes, cela ne peut se faire en raison du faible nombre d'usagers sur ces communes, seul le TAD permet alors de toucher un plus grand nombre de communes.

M. Michelino demande des précisions quant au fonctionnement de la vidéo protection dans les bus.

M. Lavernhe répond que l'installation du système se fait à la réception du bus. Il précise que chaque bus est équipé de 5 caméras et que tout est enregistré sur CD. La durée moyenne des enregistrements est de 1 semaine à 15 jours et il est possible de remettre une copie aux forces de l'ordre. Tous les bus sont équipés du système sauf les minis bus. En cas de défaillance du système, le chauffeur est alerté par un voyant.

La parole est donnée à M. SCHNEPF de l'association vélovaques.

Monsieur SCHNEPF se félicite de faire partie de cette commission et pose la question de l'accessibilité aux vélos pliants dans les bus, du développement des bus à haut niveau de service, et du travail à accomplir pour améliorer le comportement des usagers de la route ?

M. Bourgeois répond que :

- des formations sont dispensées auprès des chauffeurs et contrôleurs pour les aider dans la gestion des conflits
- les apports des bus à haut niveau de service (BHNS) sont le respect des horaires et un cadencement élevé. Ces améliorations du service rendu passent par la mise en place de lignes en site propre, solution d'avenir. Il souligne que la réouverture du pont de Paris améliorera sensiblement les choses.

M. Mancel poursuit en indiquant que comme l'autorisation qui a été donnée pour le transport des poussettes, une extension aux vélos pliants pourrait être envisagée.

2. SERVICE DES DECHETS (REGIE)

M Mallard du service déchets de la communauté d'agglomération du beauvaisis présente le rapport d'activité 2012 du service.

Les faits marquants :

- le lancement d'un audit sur les déchetteries afin de mettre en avant les marges de progrès pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires et aux attentes de la population.
- le renouvellement des bacs pour cause des vétustés et de sous capacité (distribution en porte-à-porte de plus de 14 000 conteneurs). Une prestation réalisée en interne par le service « Cadre de vie-Déchets » afin de maîtriser les coûts et les délais d'intervention.
- Mise en place d'une collecte de sapins.

L'organisation : 11 bennes faisant du porte à porte,

- collecte des encombrants sur rendez-vous : 5000 RDV par an effectués par la société SITA
- collecte en apport volontaire : 55 bornes enterrées et 210 colonnes aériennes
- collecte de D.A.S.R.I (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux). Un réseau de 25 pharmaciens
- les équipements intercommunaux : 2 déchetteries, 8 points verts

Les indicateurs techniques : on peut noter une baisse des ordures ménagères (- 20 kg /an/hab) due à un recadrage en matière de tri, mais aussi à la crise, au transfert du ramassage des déchets des professionnels, au poids des emballages qui diminue et à une hausse du taux de valorisation des déchets (21,64 %).

Les indicateurs du tableau ci-dessous représente la répartition des déchets collectés. (kg par habitant)



	En france (en 2009)	C.A.B 2012
Ordures ménagères	298,3	316,82
Corps creux, corps plats	45,9	44,47
Verre	29	24,16
Biodéchets et/ou déchets verts	18,1	51,57
Encombrants	12,3	9,04
Déchetterie	184	184
TOTAL	587,6	630,06

Les indicateurs financiers :

Un budget en baisse de 7,6 % par rapport à 2012. Le poste de dépenses lié au dispositif de collecte a diminué de 11,5 % en 2012.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 506 097 euros :

- 478 070 € : achat de conteneurs roulants ;
- 21 190 € : achat de conteneurs enterrés ;
- 5 187 € : vidéosurveillance (Auneuil) ;
- 1 650 € : achat d'une borne à huile (Beauvais).

Projets et perspectives :

- l'augmentation du nombre de bornes textile soit 1 borne pour 2000 habitants ;
- la création d'un nouvel équipement en substitution de la déchetterie de Beauvais ;
- la mise aux normes de la déchetterie d'Auneuil ;
- la modernisation du contrôle d'accès ;
- la distribution gratuite de compost.

M. Foucher salue l'efficacité remarquable du service et demande si les sapins collectés sont recyclés en déchets verts ?

M. Mallard lui répond dans l'affirmative et précise que la revalorisation s'effectue sous forme de paillage ou de composte.

M. Foucher demande si l'on peut espérer une baisse des ordures ménagères par le recyclage des nouveaux plastiques ?

M. Mallard répond que le recyclage des nouveaux plastiques n'est qu'à un stade expérimental, mais que des évolutions sont à acter, telles les bouteilles d'huile qui sont dorénavant recyclées.

M. Bracquart demande si le chiffre avancé par le Symove d'un total de 630 kg/an /foyer à incinérer n'est pas contredit par le chiffre de 316 kg d'OM non traitées tel qu'annoncé dans le rapport d'activité de la CAB ?

M. Mallard confirme que sur un total de 630 kg de déchets, 316 kg sont voués à être enfouis.

M. Aury précise qu'il existe des procédés de méthanisation des déchets et même de compostage des ordures ménagères. Il cite l'exemple d'Amiens.

M. Mallard estime qu'en ce qui concerne le compostage des ordures ménagères, le produit final est certes dans les normes, mais de basse qualité car pollué par les plastiques.

M. Bourgeois estime quant à lui que la méthanisation est plus utile si elle sert à produire du gaz qui peut ensuite servir pour le chauffage de logements collectifs par exemple.

M. Aury demande ce que deviennent les déchets des professionnels non collectés ?

M. Mallard répond que c'est aux professionnels de gérer le ramassage de leurs déchets. Ils font donc appel aux sociétés privées.

M. Christiaens tient à souligner que la modification du système de collecte dans les communes rurales présentait un risque important de mécontentement des usagers, tant professionnels avec l'application du règlement, que pour les particuliers avec le resserrement du service rendu. Au final, ces changements se sont faits sans heurts et ont été compris de tous. Il faut donc retenir que de telles actions peuvent s'envisager lorsqu'elles sont bien menées et bien expliquées.

3. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DSP SEAO)

M De Fruyt de la société Véolia présente le rapport d'activité 2012 de la délégation de service public de l'assainissement collectif. Il présente notamment :

Les chiffres clés du service :

- 18 831 habitants desservis
- 7 480 clients raccordés
- 8 usines de dépollution d'une capacité totale de 13 749 équivalents habitants
- 67 postes de relèvement
- 165 km de canalisations

La performance et l'efficacité du service

- Le taux de conformité des performances des équipements de dépollution est de 85 %
- Le taux d'évacuation des boues est de 100 %
- Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage est de 1,21u/100 km

L'évolution du nombre de clients et redevance

- Le nombre d'abonnés (clients) passe de 6 849 en 2011 à 7 480 en 2012 soit une augmentation de 9,2%.
- L'assiette de la redevance passe de 826 412 m³ en 2011 à 856 607 m³ en 2012 soit une augmentation de 3,7 %.

Les services chiffrés :

- Le nombre d'interventions avec déplacement chez le client passe de 26 en 2011 à 501 en 2012 car la collecte de l'information est effective que depuis 2012.
- Le taux de mutation correspond au changement d'usager dans le logement (changement de locataire, de propriétaire) il diminue de 14% entre 2011 et 2012.
-

L'accès aux services

- augmentation du nombre d'échéanciers de paiement (+ 381)

Monsieur Gouchet indique l'absence de retour au courrier envoyé au mois d'août et s'étonne de l'absence de M.Relotus à commission. En effet, M Relotus lui avait indiqué qu'il viendrait à la commission afin d'expliquer la méthode de valorisation des charges de la SEAO et pour répondre le cas échéant aux questions.

Il souhaite avoir des précisions sur :

- la hausse des charges figurant au compte d'exploitation de la délégation (assurance, impôts et taxes).
- les moyennes des curages, des inspections télévisées qui se situent en deçà de ce qui est prévu au contrat
- la non transmission régulière des enquêtes de conformité
- la procédure d'admissions en non valeurs mise en place par la SEAO
- les raisons pour lesquelles le programme de travaux de l'année N+1 n'est pas transmis régulièrement à la collectivité avant le 15 octobre de chaque année.

M. De Fruyt affirme qu'il a bien reçu le courrier et s'engage à y répondre sous une dizaine, voir quinzaine de jours. Pour répondre à la question des impayés, la procédure, nationale est la suivante : une relance simple puis avec accusé réception, puis engagement d'une procédure contentieuse via un cabinet de recouvrement.

Concernant le programme des travaux, il indique qu'il est très difficile de par les aléas de pouvoir envoyer un programme fixant l'ensemble des travaux pour l'année à venir. Ainsi, dès lors que des travaux sont envisagés, il informe les services de la collectivité par courrier.

S'agissant du curage et des inspections télévisées, M De Fruyt indique la société raisonne sur une moyenne sur la durée du contrat. En effet, ces interventions peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des besoins et de la programmation retenue.

Enfin concernant les questions d'ordre financières (hausse des charges), M. De Fruyt explique que les charges valorisées au contrat dépendent de leur méthode de répartition « à la valeur ajoutée », qui est une méthode employée par la société à laquelle elle ne peut pas déroger. Cette méthode a pour effet d'augmenter les charges réparties des contrats à forte valeur ajoutée, et inversement, de minimiser les charges des contrats ayant une faible valeur ajoutée. Il propose que soit présent aux prochaines commissions le directeur financier de la société.

M. Jullien aurait aimé que les explications soient exposées ici même, devant cette commission.

M. Christiaens se dit déçu et rappelle que ce genre de manquement a déjà eu lieu l'année précédente, et cela malgré plusieurs relances de la part de la collectivité.

En accord avec les membres de la commission, M. Jullien informe que la commission sera à nouveau convoquée prochainement avec la direction financière de Véolia afin d'apporter les réponses aux questions d'ordre financières qui se posent.

M. De Fruyt indique que Véolia se tient à disposition de la commission et répondra donc positivement à l'invitation.

M. Morvan souhaite réagir aux réponses de M De Fruyt. Concernant les moyennes appliquées sur les curages et les inspections télévisées, il comprend tout à fait cette logique. Par contre, s'agissant des enquêtes de conformité devant être transmises après installations de branchements neufs, il fait remarquer que celles-ci doivent impérativement être transmises à la collectivité

M. Aury note que l'indice de connaissance du réseau est de 49 sur 100 et ce chiffre lui paraît faible ; de plus la base de la redevance est de 36 à Rochy et 66 pour Warluis, deux communes de taille similaire, pourquoi une telle différence ?

Enfin il note une baisse des produits dus aux collectivités figurant au compte annuel du résultat d'exploitation (811k€ en 2011 pour 684 k€ en 2012), quelle est l'explication à cela ?

M. De Fruyt répond que concernant l'indice de connaissance du réseau, il convient de se référer à la grille d'évaluation (p169) et que le résultat de 49 lui apparaît normal, même si l'objectif est de l'améliorer dans les années futures.

Concernant la différence de base à Rochy et Warluis, le taux de raccordement à l'assainissement collectif n'étant pas le même, l'assiette est donc différente, d'où la différence de résultats.

Enfin pour la question du compte annuel du résultat d'exploitation, M. De Fruyt s'engage à y répondre dans le futur courrier prévu.

M. Foucher demande pourquoi l'énergie facturée est inférieure à l'énergie relevée sur les postes de refoulement ?

M. De Fruyt explique qu'en l'absence de relevé mensuel, un décalage dans la périodicité des relevés (trimestriel ou semestriel) peut influencer sur le montant facturé au cours d'un exercice (années avec trois trimestres facturés par exemple). M. De Fruyt ajoute que les sommes en jeu restent minimes.

M. Bracquart évoque certains problèmes sur 3 sites à St Germain la Poterie, Rochy Condé et Saint Paul

M. De Fruyt répond qu'il ne s'agit pas vraiment de dysfonctionnements, mais plutôt d'un sous dimensionnement de réseau. Ainsi, s'agissant de ST Germain la Poterie, des travaux ont été effectués courant 2013 et il n'y a donc plus de difficultés.

Mme Leroy estime qu'une surestimation des consommations entraînant des factures trop importantes pour certains usagers est à constater et souhaiterait que la facture des abonnées soit bien basée sur la consommation réelle et. Elle aimerait que les factures soient réglées par acomptes mensuels et non semestriels, et sur la base de prévisions plus fiables. Enfin, elle remarque que la télé-relève « enferme » les abonnés dans un système qu'ils n'ont pas choisi.

M. De Fruyt répond que la relève se fait une fois par an, et lorsque qu'il y a facturation sur la base d'une estimation, cette dernière est égale à 50% du montant de la précédente facture. Enfin en aucun cas Véolia n'impose un relevé par internet.

Il est 17h45, l'ordre du jour n'étant pas épuisé, la commission sera convoquée prochainement afin d'examiner les dossiers suivants :

- *présentation des comptes de la DSP assainissement par la SEAO*
- *présentation du rapport d'activité de l'assainissement assuré en régie directe par la CAB*
- *présentation du rapport d'activité de l'assainissement non collectif assuré en régie directe par la CAB*